

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Arrêté du 3 juillet 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable**

NOR : TREK1817582A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 3 juillet 2018, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2018, par arrêté ministériel en date du 29 janvier 2018, est fixé à 36 postes, répartis de la façon suivante :

- Spécialité « techniques générales » : 28 ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 7 ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 1.